

Antécédents professionnels (suite)

Type de postes

Administrateur / Gestionnaire / Directeur
Chercheur
Consultant
Gestionnaire d'hôpital
Inspecteur / Agent de réglementation / Analyste
Professeur / Enseignant
Programmes / Politiques – Santé animale – Santé publique
Propriétaire de pratique / Associé
Vétérinaire remplaçant
Vétérinaire salarié
Autre (préciser) _____

Actuel
(cocher une case)

Antérieurs
(cocher tous les postes précédents)

Auto-classification du domaine actuel de pratique (faire un choix) :

- Animaux de compagnie seulement
 Animaux destinés à l'alimentation seulement
 Pratique mixte
 Équidés seulement
 Autre (préciser) _____
 Ne s'applique pas

Désignation de diplomate / spécialiste :

- Oui (préciser) _____
 Non

Autres associations ou organisations professionnelles auxquelles vous appartenez (veuillez les énumérer) :

Veuillez fournir des renseignements additionnels à votre sujet qui aideront les mentorés à mieux vous connaître :

Je me décrirais comme : _____

Certains de mes intérêts et de mes passe-temps incluent : _____

Mon statut actuel est (veuillez cocher l'énoncé qui s'applique à votre situation actuelle) :

- Je suis un vétérinaire agréé auprès d'un organisme de réglementation provincial de la médecine vétérinaire, je détiens un permis d'exercice en règle et je ne suis pas impliqué dans une procédure auprès d'un organisme de réglementation vétérinaire ;
 Je suis un vétérinaire qui ne détient pas un permis d'exercice en règle pour des raisons autres que des sanctions ou des restrictions imposées contre moi par un organisme de réglementation provincial de la médecine vétérinaire ;
 Je suis un vétérinaire à retraite et je n'occupe pas un emploi actif en médecine vétérinaire.

Je désire offrir mes services bénévoles comme mentor dans le cadre du Programme de mentorat de l'ACMV et je comprends et accepte entièrement les principes suivants :

1. En tant que mentor, tout le soutien que j'offrirai durant la relation de mentorat a pour but uniquement de guider et d'appuyer le mentoré.
2. Le mentoré ne s'appuiera pas uniquement sur les renseignements que je lui communiquerai lors du mentorat en remplacement de son propre jugement autonome ou de ses opinions professionnelles.
3. L'ACMV agit en tant que facilitateur et, une fois que les parties ont été jumelées dans le cadre d'une relation de mentorat, l'ACMV n'a aucune influence sur les actions des mentors et des mentorés dans le programme.
4. Le mentoré accepte de dégager l'Association canadienne des médecins vétérinaires et les mentors bénévoles de ce programme de toute responsabilité en lien avec la responsabilité civile ou des réclamations, entre autres pour les pertes, les dommages, les blessures, les libelles et les diffamations verbales, les diffamations et les atteintes à la vie privée qui pourront découler de l'utilisation des services offerts dans le cadre du Programme de mentorat de l'ACMV.
5. Le mentor et le mentoré divulgueront immédiatement à l'autre partie les conflits d'intérêts dont ils prendront connaissance durant la relation de mentorat.
6. Le mentor et le mentoré protégeront la confidentialité de tous les renseignements divulgués à l'autre partie qui ne font pas partie du domaine public.
7. L'une ou l'autre partie a le droit de mettre fin à la relation de mentorat en communiquant un avis verbal ou écrit à l'autre partie.
8. Le mentor et le mentoré fourniront une rétroaction confidentielle sur leur expérience dans le cadre du Programme de mentorat de l'ACMV, à la demande de l'ACMV (sondage en ligne), pour aider à évaluer l'efficacité du programme et son utilité pour les membres.